



## Déductibilité permis de conduire

Par **sushi**, le **30/07/2008** à **13:58**

Dans ma petite société, je souhaite faire évoluer un commercial sédentaire vers un poste de commercial itinérant. Les charges relatives au passage du permis de conduire (lecons...) sont elles déductibles ?

La réponse serait -elle la même pour un salarié dont le permis n'est pas indispensable à l'exercice de son emploi mais pour lequel un véhicule est indispensable pour venir travailler ?

Merci à ceux qui connaissent la réponse à ces questions.